

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 233/2011 DU CONSEIL

du 10 mars 2011

mettant en œuvre l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) n° 204/2011 du Conseil du 2 mars 2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye ⁽¹⁾, et notamment son article 16, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 2 mars 2011, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Libye, il convient d'inscrire d'autres personnes et entités sur la

liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe III dudit règlement,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les personnes et entités énumérées à l'annexe du présent règlement sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe III du règlement (CE) n° 204/2011.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 mars 2011.

Par le Conseil

Le président

MARTONYI J.

⁽¹⁾ JO L 58 du 3.3.2011, p. 1.

ANNEXE

Liste des personnes et entités visées à l'article premier

Personnes

| | Nom | Informations d'identification | Motifs | Date d'inscription |
|----|-------------------|---|---|--------------------|
| 1. | M. Moustafa Zarti | Né le 29 mars 1970, ressortissant autrichien (n° de passeport: P1362998, valable du 6 novembre 2006 jusqu'au 5 novembre 2016) | Association étroite avec le régime, vice-directeur général de «l'Autorité libyenne d'investissement», membre du Comité des opérateurs de la Compagnie nationale du pétrole, directeur du groupe pétrolier «Tamoil», et vice-président de la banque «First Energy Bank» à Bahrein. | (¹) |

Entités

| | Nom | Informations d'identification | Motifs | Date d'inscription |
|----|---|--|--|--------------------|
| 1. | Banque centrale de Libye (CBL) | | Sous le contrôle de Mouammar Kadhafi et de sa famille, et source potentielle de financement de son régime. | (¹) |
| 2. | LAP (Libya Africa Investment Portfolio) | rue Jamahiriya, Bâtiment du LAP, BP 91330, Tripoli, Libye | Sous le contrôle de Mouammar Kadhafi et de sa famille, et source potentielle de financement de son régime. | (¹) |
| 3. | LFB (Libyan Foreign Bank) | | Sous le contrôle de Mouammar Kadhafi et de sa famille, et source potentielle de financement de son régime. | (¹) |
| 4. | HIB (Libyan Housing and Infrastructure Board)(Conseil libyen du logement et de l'infrastructure) | Tajora, Tripoli, Libye établi par le décret 60/2006 du Comité général du peuple libyen Tél: +218 21 369 1840, Fax: +218 21 369 6447 http://www.hib.org.ly | Sous le contrôle de Mouammar Kadhafi et de sa famille, et source potentielle de financement de son régime. | (¹) |
| 5. | LIA (Libyan Investment Authority - Autorité libyenne d'investissement -, alias LAFICO - Libyan Arab Foreign Investment Company) | Tour Al-Fateh, Tour I, 22ème étage, bureau 99, rue Borgaida, Tripoli, 1103 Libye, Tél.: 218 21 336 2091, fax: 218 21 336 2082, www.lia.ly | Sous le contrôle de Mouammar Kadhafi et de sa famille, et source potentielle de financement de son régime. | (¹) |

(¹) Date d'adoption